

## GLOSSAIRE

**Adventive** (adj.) : se dit d'une racine ou d'un bourgeon qui s'est formé après le développement du végétal (après germination), sur une partie quelconque de la plante.

**Aérifère** (adj.) : se dit d'un organe végétal (racine, tige) pourvu de nombreux espaces intercellulaires remplis d'air.

**Atterrissement** : processus naturel à l'issue duquel le fond d'un bassin, d'un cours d'eau, d'un canal ou d'un fossé atteint par comblement le niveau de tête de berge.

**Epigé** (adj.) : qui est placé et se dresse au dessus du sol ou de l'eau ; se dit d'un végétal qui émerge dressé hors de l'eau.

**Habitat** : lieu où vit une espèce, comprenant à la fois dans son environnement immédiat, des caractéristiques abiotiques (physiques et chimiques = biotope) et des caractéristiques biotiques (relation avec les autres espèces).

**Herbier monospécifique** : herbier composé d'individus d'une seule espèce.

**Hydrophyte** : plante strictement inféodée aux biotopes aquatiques, qui se développe en pleine eau.

**Hydrosystème** : système écologique complexe associant un ou des écosystèmes aquatiques à des écosystèmes terrestres contigus constituant une mosaïque d'écosystèmes dénommée "paysages".

**Macrophyte** : végétal de taille macroscopique (qui peut se voir sans l'aide d'appareillage de grossissement).

**Mellifère** (adj.) : espèces végétales à fleurs susceptibles d'être visitées par les abeilles.

**Multiplification végétative** : mode de multiplication d'une espèce végétale, sans intervention d'un phénomène sexuel. Elle s'opère ordinairement par fractionnement du pied-mère, en produisant des boutures qui vont produire des individus identiques à la plante d'origine.

**Naturalisation** : adaptation d'une espèce (reproduction, maintien) aux conditions des biotopes qui lui étaient étrangers.

**Niche écologique** : ensemble d'habitats propres à une espèce dans un écosystème donné.

**Nitrophile** : se dit d'une plante ou espèce croissant sur des sols riches en nitrates

**Riparien(ne)** (adj.) : se dit de la partie située à la limite des rives ainsi que des espèces et des caractéristiques écologiques associées.

**Rhizome** : partie rampante souterraine de la tige d'un végétal, gorgée de réserves, à partir de laquelle poussent les tiges aériennes et les racines adventives.

**SIG** : Système d'information géographique. Ensemble organisé intégrant le matériel, le logiciel et les données géographiques nécessaires pour permettre la saisie, le stockage, l'actualisation, la manipulation, l'analyse et la visualisation de toutes les formes d'informations référencées géographiquement.

**Taxon** : groupement d'êtres vivants dans une classification hiérarchique (systématique du vivant).

**Turbidité** : opacité de l'eau causée par la présence de fines matières en suspension.

**Verticille** : ensemble de feuilles, de fleurs, de pièces florales partant toutes d'un même niveau de l'axe qui les porte.

**Zone périfluviale** : zone située de part et d'autre de l'axe fluvial et placée sous son influence directe.

## SIGLES

**APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

**CAD** : Contrat d'Agriculture Durable

**CRE** : Contrat de Restauration et d'Entretien

**CSP** : Conseil Supérieur de la Pêche

**DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

**LOA** : Loi d'Orientation Agricole

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PNR** : Parc Naturel Régional

**RN** : Réserve Naturelle

**SC** : Site Classé

**SI** : Site Inscrit

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

**ZNIEFF** : Zone naturelle d'Intérêt Ecologique Faunique et Floristique

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation